



CADENCE

L-1461 LUXEMBOURG • 65, rue d'Eich (Adr. Postale : B.P.2625 • L-1026 Luxembourg)

PROCES VERBAL DE SAISIE - EXECUTION

202184
 JoDe (07/01/2015)

**DOSSIER:
 AVO9162**

(référence à rappeler dans tout
 paiement ou toute correspondance)

Votre personne de contact :

Johanne Derelle
 Tél : (+352) 44 13 33-27
 johanne.derelle@huissier-
 luxembourg.com

tout paiement devra être fait sur le
 compte bancaire :

LU13 0023 1073 9820 0000
 BIC : BILLULL
 Banque Internationale à Luxembourg

A la requête de la Société Anonyme de droit néerlandais **NV ATRADIUS CREDIT INSURANCE**, inscrite au registre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 33024388, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, établie et ayant son siège social à NL-1066 AMSTERDAM, 1, David Ricardostraat, faisant élection de domicile à sa succursale ATRADIUS CREDIT INSURANCE, établie à L-3364 LEUDELANGE, 2-4, rue du Château d'Eau, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B110.817;

élisant domicile jusqu'à la fin de la poursuite au secrétariat communal du lieu où l'exécution sera poursuivie ainsi qu'en l'étude de l'huissier de justice instrumentaire,

en continuation des poursuites engagées par le commandement de payer signifié (29/12/2014), enregistré et resté infructueux

et en vertu d'une grosse en forme exécutoire d'un jugement rendu par défaut par le Tribunal d'Arrondissement de et à LUXEMBOURG, siégeant en matière commerciale en date du 26/11/2014

Je soussigné Patrick MULLER, huissier de Justice suppléant en remplacement de Carlos CALVO, huissier de justice, immatriculé près le tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, demeurant à L-1461 Luxembourg, 65, rue d'Eich

assisté des témoins soussignés et plus amplement décrits et qualifiés ci-après, ai fait itératif commandement de par la Loi et Justice à :

la Société Anonyme SADOVAYA GROUP, inscrit(e) au registre de commerce de LUXEMBOURG sous le numéro B153489, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, établie et ayant son siège social à L-1528 LUXEMBOURG, 10, boulevard de la Foire;

de payer immédiatement et sans aucun délai à moi, huissier de justice soussigné, porteur du titre, contre bonne et valable quittance le solde repris ci-après sur le compte bancaire LU13 0023 1073 9820 0000 (BILLULL).

D E T A I L (e n e u r o)

COUT DE L'ACTE

Vac+c: 75,00
 Voy. : 8,00
 Adres: 6,00
 Timb.: 10,00
 Enreg: 12,00
 Tém. : 30,00
 TVA : 15,13

TOTAL:156,13

Copie: 15,00
 TVA : 2,55
 Port : 3,00

TOTAL:176,68

Serr.: -----

TOTAL:

01/06/2013 Principal	20.010,00
17/06/2013 Principal	1.368,50
23/12/2014 EMOLUMENTS	78,21
23/12/2014 Indemnité forfaitaire	40,00
20/02/2015 Intérêts	458,45
17/10/2014 Assignation au Commerce	129,35
29/12/2014 Commandement	125,35

Sous-Total	22.209,86
Coût du présent acte	176,68
Droit de recette	274,69
Droit d'acompte sur solde	7,02

Total à payer	22.668,25

SOLDE A PAYER : 22.668,25 €

Serrurier : _____
TOTAL :

Redû en principal, intérêts et frais sur les causes dudit titre. Ladite partie débitrice n'ayant point satisfait à mon itératif commandement, je lui ai déclaré que j'allais à l'instant même procéder à la saisie de ses meubles et effets mobiliers, à l'exception de ceux prévus par la loi, et de fait j'ai en présence des témoins, saisi et mis au nom de la Loi et sous la main de la Justice les meubles et effets mobiliers mentionnés ci-après:

- Mais attendu qu'il n'y avait personne au domicile/siège social de la partie débitrice, j'ai requis l'officier de la police judiciaire **Monsieur BAULLER Robert, commissaire**, en présence duquel la porte a été ouverte par un serrurier. Et j'ai fait refermer les lieux en me retirant. *(cet alinéa est réputé non écrit s'il n'est pas coché)*

CONSTATATIONS :

- Cependant, je n'ai pu trouver sur les lieux de biens saisissables appartenant à la partie débitrice, étant donné : *(cet alinéa est réputé non écrit s'il n'est pas coché)*
- que la partie débitrice ne possède pas de biens mobiliers / effets mobiliers à cette adresse.
 - que la partie débitrice ne possède qu'une boîte à lettres à cette adresse.
 - que la partie débitrice est domiciliée auprès de Patrick Muller (tous les meubles présents appartiennent au domiciliataire).
 - que la partie débitrice demeure dans une chambre meublée (tous les meubles présents appartiennent au propriétaire).
 - que la partie débitrice est locataire d'un bureau meublé (tous les meubles présents appartiennent au propriétaire de ce bureau).
 - que la partie débitrice habite chez ses parents.
 - _____
- Cependant, je n'ai pu trouver sur les lieux de biens saisissables appartenant à la partie débitrice, étant donné que les apparences laissent penser que la partie débitrice a quitté les lieux. *(cet alinéa est réputé non écrit s'il n'est pas coché)*
- Cependant, la valeur des biens saisissables se trouvant sur les lieux ne suffit pas à couvrir tous les frais d'exécution du titre intervenu, voire ne suffit pas à couvrir les frais d'une éventuelle vente forcée. *(cet alinéa est réputé non écrit s'il n'est pas coché)*
- _____
(cet alinéa est réputé non écrit s'il n'est pas coché)

En conséquence, j'ai converti le présent procès-verbal en **ACTE DE CARENCE** afin de valoir et servir ce que droit et pour documenter l'impossibilité de mettre à exécution le titre intervenu et pour permettre une **ASSIGNATION EN FAILLITE** (uniquement pour les sociétés et les commerçants).

Ce procès-verbal de CARENCE a été dressé par l'Huissier de Justice soussigné en **l'an deux mille quinze, le dix-neuf janvier 2015**, en présence des deux témoins requis :

1. Monsieur Jacques BIVER, sans état connu, demeurant à GROUSBOUS,
2. Monsieur Jacques WILTZIUS, indépendant, demeurant à CANACH,

qui ont élu domicile aux fins des présentes et de ses suites en les études des huissiers de justice repris dans l'en-tête du présent exploit,

Et de tout ce qui précède, j'ai rédigé le présent procès-verbal. J'ai à l'instant même laissé copie, le tout en présence des deux témoins qui ont signé avec moi l'original et toutes les copies délivrées. La copie destinée à la partie saisie a été remise

- Au destinataire lui-même, ainsi déclaré(e) et qui accepte l'acte.
- A la personne requise précitée, en présence de laquelle les portes ont été ouvertes et qui a visé l'original.
- Comme décrit en annexe.

s. **Patrick MULLER**
Huissier de Justice Suppléant

tout paiement devra être fait sur le compte bancaire :

IBAN LU13 0023
1073 9820 0000

J.D.